

Description de l'offre :

Chargé de cours –

Formations continuées et fonctionnelles

INP Officier de police judiciaire (OPJ)- Module

1.2. « La descente sur les lieux »

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique de la Police Judiciaire, pour dispenser à certains inspecteurs de la police intégrée le module 1.2 intitulé « La descente sur les lieux » des formations INP-Officier de police judiciaire (OPJ).

Grade minimum requis pour la fonction : Inspecteur principal

Conditions requises pour la fonction

- Occuper une fonction au sein de laquelle le policier est amené à appliquer les principes légaux en lien avec les descentes sur les lieux.
- Etre un OPJ régulièrement confronté à la problématique enseignée.
- Etre détenteur des brevets des formations reprises ci-dessous est une plus value :
 - Formation fonctionnelle « mentor opérationnel » (EDA 4248)
 - Formation de base « cadre moyen »
 - Formation continuée « Didactique de base pour chargé de cours » (EDA 1440)
 - Formation fonctionnelle en police judiciaire
 - Formation continuée Desteam (EDA 5232)

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation des supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier et plus **particulièrement en matière de descente sur les lieux.**

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Être conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Énoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- Être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- **Avoir une maîtrise théorique :**
 - Du cadre réglementaire et légal en la matière et notamment
 - Loi du 7 novembre 2011 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale (M.B. du 30 novembre 2011)
 - Arrêté royal du 17 juillet 2013 portant exécution de la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale et fixant la date d'entrée en vigueur de la loi du 7 novembre 2011 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale (M.B. du 12 août 2013)
 - Arrêté royal du 3 juillet 2014 fixant la date d'entrée en vigueur de la loi du 7 novembre 2011 modifiant le Code d'instruction criminelle et la loi du 22

mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN en matière pénale (M.B. du 29 juillet 2014)

- COL 17/2012

- Des compétences de l'OPJ en matière de descente sur les lieux
- **Avoir une maîtrise pratique :**
 - **Savoir gérer une descente sur les lieux en respectant les législations en la matière et les notions telles que :**
 - ✓ l'opportunité de l'intervention
 - ✓ les indicateurs de dangerosité
 - ✓ la mise en œuvre des moyens et partenaires (interne et externe) et la coordination de leur exécution
 - ✓ la gestion des périmètres
 - ✓ l'exécution des devoirs humanitaires
 - **Savoir rechercher les éléments constitutifs, les preuves et les éléments d'identification de l'auteur**
 - **Savoir élaborer un plan et le dossier photos**
 - **Savoir rédiger un PV de descente**
- Etre en mesure de faire intégrer tous ces principes au travers des études de cas et des jeux de rôle
- Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes
- Etre apte à travailler de manière collaborante et se montrer communicatif avec les différents acteurs de la formation.

Prérequis :

/

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier



Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

Dépôt des candidatures

Mode : uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 21/11/2019

Date limite : 05/12/2019

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
juliane.flamecourt @hainaut.be